

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC**

Délibération n°D20230086

Rapporteur : Lionel FREL

Service : Secrétariat Général
Secrétaire de séance : Alain BANQUET

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27, 28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

**MOTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE DÉPLACEMENT CYCLABLE À
BERGERAC**

Attendu que le candidat Jonathan Prioleaud, devenu maire de BERGERAC, s'était engagé devant les bergeracois à « élaborer un Plan de Déplacement Cyclable » (journal de propagande électorale N°1) ou à aménager « des pistes cyclables adaptées » (journal de propagande électorale N° 2) ou à faire « plus de place aux usagers du vélo en aménageant des **pistes cyclables**, des espaces de parkings à vélo » à définir « un périmètre en **zone 30** » (journal de propagande électorale N°4) mais que 3 ans après son élection celui-ci n'a toujours pas présenté ce plan de déplacement cyclable, hormis un projet encore largement à finaliser de Bergerac ville 30.

Attendu que la Stratégie Nationale Bas Carbone découlant des engagements de la France de lutte contre le dérèglement climatique implique une baisse des émissions de Co² de 40 % en 2030 et de 75 % en 2050 par rapport à 1990, et que le transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec plus de 30 % des émissions nationales,

Le Conseil Municipal, conscient de l'urgence à agir au niveau environnemental et de la nécessité à respecter les engagements pris devant les électeurs mandate le maire pour mettre en œuvre les 10 mesures suivantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Créer des **aménagements cyclables sur l'intégralité de l'itinéraire dit des grands boulevards**, de l'avenue Mal Foch au bout de la route de Bordeaux (rue valette, Bd Jean Moulin, Bd Montaigne, Bd M de Biran, Rue G Simonet, Bd Chanzy, Bd A Comte, Bd L Pimont, Av Mal Leclerc, Av Mal Lyautey, Av Gal De Gaule ;

- Réaliser une **piste cyclable rapide Vélo'Express Nord Sud**, entre l'école Suzanne Lacore et le collègue Eugène Leroy via le Vieux Pont ;
- Créer des aménagements cyclables sur les **principaux itinéraires conduisant aux écoles, collèges, lycées et CFA**, et restreindre drastiquement la circulation devant les écoles pour se rapprocher du concept Rue des Ecoles ;
- Aménager une **passerelle cyclable le long du Vieux Pont** ou modifier la circulation automobile sur une seule 1 voie de celui-ci afin de permettre la réalisation d'une traversée cyclable et piétonne en sécurité ;
- Systématiser les sas-vélos aux feux de circulation et faire en sorte que **les vélos soit prioritaires** par rapport aux usagers motorisés lors de la conception des aménagements cyclables ;
- Créer **100 abris vélo sécurisés** à la gare et répartis dans Bergerac et aménager un vaste **parking vélo au parking Bellegarde** en redéployant 20 places de stationnement du rez-de-chaussée ;
- **Mettre en œuvre réellement** le projet **Bergerac zones 30** dans Bergerac dès le 1^{er} janvier 2024, en présentant au prochain Conseil Municipal le budget prévisionnel pour les 3 prochaines années de ce projet, l'échéancier des travaux et aménagements nécessaires et le plan d'actions envisagé par la Police Municipale pour faire respecter les 30 km/h dans les rues de Bergerac ;
- Engager une vaste **promotion de l'usage du vélo** en ville en priorisant cette action parmi les missions du service Communication ;
- **Inciter** les plus jeunes et leurs parents **à utiliser les bicyclettes** pour se rendre **à l'école à vélo** en créant des vélobus vers les écoles, en mettant en œuvre devant chaque école le concept « Rue des Ecoles » et en mandatant des associations pour organiser des vélos-écoles pour enfants ou adultes ;
- **Faire respecter les aménagements cyclables** existant et futur par une action énergique de la police municipale.

Rejeté par 24 voix contre : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

6 voix pour : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

1 abstention : Marion CHAMBERON.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 11 JUIL. 2023
et de l'affichage en date du 12 JUIL. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

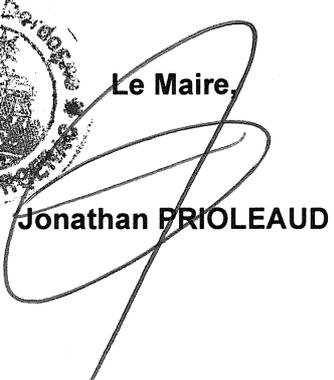
Le Secrétaire,



Alain BANQUET



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD